



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 14 novembre 2023

N° 1 – D. 14.11.2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre à neuf heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.

Membres présents : BERTONECHE Caroline, BURLACU Radu, CHALABAEV Aïna, CROSS Benjamin, FORVEILLE Thierry, GERMI Raphaële, ORSINI-SAILLET Catherine, PERRIER Pascal, RAY Pierre, REBOUD Jean-Luc, SIMEU-ABAZI Zineb, SLAMA Serge, BOUDJADA Nassira, BRETON Jean, CAVAILLES Pierre, DE ROSNY Eve, HANS Fabienne, MACLEAN Catriona, PONTON Claude, SADOUX Stéphane, SORBA Julie, BERTHOME Grégory, LAURENT Cédric, MOLINA Marie-Carmen, REY Benoît, ROUSSET Isabelle, SEIGNEURET Natacha, FIRSOV Orest, CHAFFANGEON Adrien, KABARE Emeraude, ROSSI Robinson, CHANDEZON Frédéric, GHIGLIONE Véronique, JULIOT Stéphane.

Membres représentés : CAPLAN Raul (donne procuration à PERRIER Pascal), DAVOUST Laurent (donne procuration à RAY Pierre), MOLINARI Véronique (donne procuration à ORSINI-SAILLET Catherine), MORAND Patrice (donne procuration à CHALABAEV Aïna), VERDIER Christine (donne procuration à BURLACU Radu), WOUTERS Yves (donne procuration à CROSS Benjamin), BOISSEAU Sonia (donne procuration à DE ROSNY Eve), DEBIZET Gilles (donne procuration à SLAMA Serge), GUILLAUMIN Cyriac (donne procuration à SIMEU-ABAZI Zineb), HILY-BLANT Pierre (donne procuration à SADOUX Stéphane), LARROUDE Philippe (donne procuration à FORVEILLE Thierry), MARTIN-MERCIER Sylvie (donne procuration à SEIGNEURET Natacha), NICOT Séverine (donne procuration à BRETON Jean), ZAMPA Virginie (donne procuration à SORBA Julie), CUVEX-COMBAZ Jacky (donne procuration à HANS Fabienne), JESTIN Jacques (donne procuration à CHANDEZON Frédéric).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 8 décembre 2022

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil académique du 8 décembre 2022 en annexe ;

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 8 décembre 2022 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	87
Membres présents	34
Membres représentés	16
Nombre de votants	50
Voix favorables	47
Voix défavorable	0
Abstentions	3

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil académique du 8 décembre 2022 en annexe.

Publié le : 21/11/2023
Transmis au Rectorat le : 21/11/2023

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 14 novembre 2023

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DU 8 DECEMBRE 2022

Membres présents : BERTONECHE Caroline, BURLACU Radu, CHASSAGNON Virgile, CLASTRES Cédric, FORVEILLE Thierry, KLEIN Thierry, LEPETIT Marie-Bernadette, ORSINI-SAILLET Catherine, PERRIER Pascal, CAPLAN Raul, MORAND Patrice, CROSS Benjamin, GERMI Raphaële, SLAMA Serge, VERDIER Christine, BOUDJADA Nassira, CHAUVIN Alan, DE ROSNY Eve, DEBIZET Gilles, DELAVAL Gwenaël, HANS Fabienne, HILY-BLANT Pierre, MACLEAN Catriona, NICOT Séverine, SADOUX Stéphane, ZAMPA Virginie, HOUAMA Souad, LAURENT Cédric, MEVEL François-Xavier, REY Benoit, SEIGNEURET Natacha, BIAUX Moira, CONSTANT-MARMILLON Séverin, FABRE Adèle, VASSAL Emma, YOUSSEF Anthony, CHANDEZON Frédéric.

Membres représentés : CHALABAEV Aïna (donne procuration BURLACU Radu), DAVOUST Laurent (donne procuration à VERDIER Christine), MOLINARI Véronique (donne procuration à ORSINI-SAILLET Catherine), REBOUT Jean-Luc (donne procuration à SADOUX Stéphane), BRETON Jean (donne procuration à HANS Fabienne), LARROUDE Philippe (donne procuration à DE ROSNY Eve), MARTIN-MERCIER Sylvie (donne procuration à FORVEILLE Thierry), SCHWAB Didier (donne procuration à DEBIZET Gilles), SORBA Julie (donne procuration à BOUDJADA Nassira), TIZOT Jean-Yves (donne procuration à DELAVAL Gwenaël), CUVEX-COMBAZ Jacky (donne procuration à MEVEL François-Xavier), MOLINA Marie-Carmen (donne procuration à LAURENT Cédric), HEYBERGER Emilie (donne procuration à FABRE Adèle), KERBOUA Siham (donne procuration à MARC Emmy).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations de la présidente du conseil académique**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 10 janvier 2022**
- 3. Charte Science Ouverte**
- 4. Avis sur la cohérence globale des qualifications des postes proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherche (campagne d'emplois 2023)**
- 5. Questions diverses**

1. Informations de la présidente du conseil académique :

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, présente les nouveaux membres du Conseil Académique.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 10 janvier 2022

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 10 janvier 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	91
Membres présents	36
Membres représentés	17
Nombre de votants	53
Voix favorables	50
Voix défavorable	0
Abstentions	3

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil académique du 10 janvier 2022.

3. Charte Science Ouverte

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, remercie tout d'abord l'ensemble des collègues qui ont travaillé sur ce projet avant de revenir sur les étapes de construction de la charte.

Lucie ALBARET, responsable des services à la recherche à la DGD BAPSO, poursuit en évoquant la partie de la charte relative aux données codes et logiciels et à la publication des données

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, présente ensuite le volet formation.

Marie-Bernadette LEPETIT, qui a travaillé sur l'élaboration de la charte, précise que la charte tend à favoriser une évaluation qualitative des activités, et de leur réel apport au niveau de la recherche et de l'enseignement.

Serge SLAMA demande ce qu'est une revue prédatrice.

Lucie ALBARET lui répond qu'il s'agit de revues qui n'ont pas de qualité éditoriale ou scientifique. Ces revues demandent aux chercheurs une participation financière pour que leurs travaux soient publiés. Une liste d'éditeurs et de revues sera communiquée. Elle évoque également des outils permettant d'identifier ces revues.

Serge SLAMA ajoute qu'il est favorable à la science ouverte mais il souhaite alerter sur les possibles conséquences au niveau de la carrière des enseignants-chercheurs de ne publier leurs travaux que dans des revues ouvertes.

Lucie ALBARET a bien conscience de cette problématique. Elle incite à publier dans HAL et en parallèle dans les grandes revues. Il est possible de procéder en deux étapes en publiant dans une revue classique puis dans les revues ouvertes.

Gille DEBIZET salue le travail réalisé, qui va permettre de regrouper des idées et des pistes favorisant la démarche vers la science ouverte dans un document unique. Il revient sur le volet évaluation individuelle. Il fait remarquer que la charte mentionne l'ouverture des publications et non pas l'ouverture des données. Or, l'expérience montre que l'ouverture des données demande notamment un très gros travail d'anonymisation. Selon lui, il faudrait que ce travail soit pris en compte et valorisé dans les évaluations.

Marie-Bernadette LEPETIT précise que si la charte traite bien de l'ouverture des données, elle le fait peu dans sa partie évaluation.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, précise que ce point a été détaillé dans le passage « Données ouvertes ». Il est toutefois possible de compléter la partie évaluation en ce sens.

Alan CHAUVIN ajoute que les données sont bien mentionnées dans le début du paragraphe dédié à l'évaluation.

Un membre du conseil académique évoque la responsabilité des enseignants-chercheurs dans le cadre des données partagées en ce qu'il s'agit souvent de données qui ont besoin d'être consolidées et retravaillées.

Marie-Bernadette LEPETIT indique que quand un chercheur publie les données, il lui est fortement conseillé d'y associer une licence afin de se protéger (en particulier en termes de propriété intellectuelle). Elle ajoute qu'il est possible d'informer qu'il ne s'agit que de données non consolidées.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, souligne que les chercheurs à l'UGA bénéficient d'un très bon accompagnement de la part de la Cellule DATA.

Gwenaël DELAVAL salue le travail réalisé, qu'il trouve très intéressant. Il signale toutefois que la charte ne mentionne que les publications, données codes et logiciels et ne traite pas des méthodes et des brevets. Il ajoute que dans les rapports du GIEC une des préconisations est de produire scientifiquement des méthodes qui puissent être réutilisées (par les pays en voie de développement notamment).

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, indique que ces sujets sont bien mentionnés dans le schéma directeur et qu'ils seront rajoutés dans la charte.

Sur la partie de la charte consacrée à l'évaluation, Gwenaël DELAVAL estime que la mise en œuvre des process nécessite du temps et des postes. Le travail des enseignants-chercheurs ne peut pas être orienté exclusivement vers la production. Un tel critère ne doit pas être le seul pris en compte pour évaluer le travail des enseignants-chercheurs.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, répond qu'il y a une volonté de valoriser le travail qui est déjà fait par les enseignants-chercheurs.

Marie-Bernadette LEPETIT rappelle l'attention portée au volet qualitatif des travaux des enseignants-chercheurs.

Benjamin CROSS souhaite revenir sur les termes « bonnes pratiques », utilisés dans la charte qu'il considère assez dérangeants voire comme portant un jugement.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, fait valoir que ces termes sont très souvent utilisés dans le domaine de la science ouverte.

Benjamin CROSS, propose de remplacer « bonnes pratiques » par « pratiques recommandées ».

Lucie ALBARET suggère « pratiques facilitatrices ».

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, propose « recommandations ».

Alan CHAUVIN souligne le fait que le travail a été fait de façon très ouverte. Il demande comment la charte pourra continuer à vivre et à évoluer.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, répond que l'idée est de la modifier et de la retravailler une fois par an en Commission science ouverte, et de la soumettre régulièrement au conseil académique.

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver la charte Science Ouverte.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	91
Membres présents	34
Membres représentés	18
Nombre de votants	52
Voix favorables	52
Voix défavorable	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la Charte Science Ouverte.

4. Avis sur la cohérence globale des qualifications des postes proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherche (campagne d'emplois 2023)

Valérie PERRIER, vice-présidente en charge de la recherche à Grenoble INP - UGA, présente la campagne d'emplois pour Grenoble INP - UGA : elle précise que 20 postes sont ouverts au concours (7 de professeurs des universités et 13 de maîtres de conférences). Elle ajoute que tous les départs seront remplacés au 1^{er} septembre 2023 et qu'il y a 6 créations de postes.

Elle poursuit en détaillant les postes par écoles.

Elle complète son propos en évoquant la différence au niveau des calendriers entre Grenoble INP - UGA et l'UGA, qui a complexifié les passages devant les pôles de recherches. Elle ajoute que l'année prochaine, les deux calendriers devraient correspondre.

A la suite d'une question de Marie-Bernadette LEPETIT, elle précise le nombre de création de postes et explique que pour les remplacements, les affectations aux différents laboratoires ont été faites en fonction des besoins et après discussion avec les structures concernées.

Elle précise qu'un des postes sera certainement publié en 46-4 et destiné aux IUF.

Elle continue en expliquant que Grenoble INP - UGA avait cette année la possibilité de publier des postes en 46-3 mais qu'à la différence de l'UGA, il ne s'agissait pas de promotions pour les enseignants-chercheurs concernés.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines à l'UGA, précise qu'à l'UGA la terminologie utilisée est 46-3 réhaussés.

Pour Grenoble INP – UGA, sur un support vacant est proposée l'application de la procédure 46-3.

Un administrateur demande si le vivier pour le poste publié en 46-4 est supérieur à un.

Valérie PERRIER, vice-présidente en charge de la recherche à Grenoble INP – UGA, répond que même si dans la section concernée, il y a plusieurs IUF, les candidats sont très peu nombreux au regard du profil du poste.

Marie-Bernadette LEPETIT évoque l'absence de souveraineté de la commission au regard du fléchage très important des postes. Elle estime que cela pose problème en termes de démocratie.

Elle prend en exemple le poste IUF ouvert à l'UGA lors de la dernière campagne de recrutement. Selon elle, il faudrait rendre les postes accessibles à un profil plus large et faire preuve d'ouverture.

Il est indiqué que pour Grenoble INP - UGA, cette situation est une première à la différence de l'UGA.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, précise que le code de l'éducation offre plusieurs outils et qu'il trouve préférable de tous les utiliser en toute transparence.

Un conseiller estime qu'il faudrait mettre en place à l'UGA une politique unique pour tous les IUF et non pas procéder au cas par cas.

Marie-Bernadette LEPETIT ajoute qu'il faudrait ouvrir les postes en 46-4 à tous les IUF en proposant des profils de postes plus larges.

Serge SLAMA ne trouve pas choquant d'ouvrir des postes pour garder les IUF déjà affectés à l'UGA en utilisant la procédure de l'article 46-4.

Marie WOZNIAK, directrice de l'ENSAG, présente la campagne d'emploi de l'ENSAG. Elle explique que les statuts et la procédure sont différents. Le calendrier est également différent car il dépend d'un calendrier fixé à l'échelle nationale qui concerne les 20 écoles d'architecture.

Elle poursuit en présentant le seul poste ouvert pour 2023. Il s'agit d'un poste de maître de conférences, Arts et Techniques de la Représentation, sous champ Arts Plastiques et Visuels sur un profil de « praticien », par anticipation du départ en retraite de l'enseignant-chercheur qui l'occupe à la rentrée 2023.

A la suite d'une question posée par un conseiller, elle ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une thèse pour candidater à la condition est d'être titulaire d'un diplôme délivré par une école d'art.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, présente ensuite la campagne d'emplois pour Sciences Po Grenoble - UGA.

Gwenaël DELAVAL demande si les postes ouverts en remplacement le seront dans le laboratoire où la personne remplacée était affectée et dans la même équipe.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, dit qu'elle demandera confirmation auprès des collègues de Sciences Po.

Il est rappelé que les trois-quarts des enseignants chercheurs de Sciences Po Grenoble - UGA sont affectés au laboratoire PACTE, et environ un quart sont au CERPAP².

Serge SLAMA regrette qu'aucun représentant de Sciences Po Grenoble – UGA ne soit présent.

La possibilité de ne pas voter la campagne d'emplois pour Sciences Po Grenoble - UGA est évoquée par certains conseillers.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE rappelle que le vote porte sur la cohérence globale des postes proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherche.

Il s'agit de rendre un avis favorable ou défavorable et il n'est pas possible de faire de distinction entre les différentes composantes académiques.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, confirme qu'il n'est pas possible de distinguer entre les établissements – composantes puisque les statuts de l'UGA prévoient un vote sur la cohérence globale.

Marie-Bernadette LEPETIT estime que pour pouvoir voter sur une cohérence globale, il faut avoir accès aux informations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en raison de l'absence d'un représentant de Sciences Po Grenoble - UGA.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, présente la campagne d'emplois pour l'UGA. Il commence par rappeler les éléments pris en compte pour établir cette campagne. Il poursuit avec la méthodologie choisie cette année.

Il présente ensuite les arbitrages pour 2023 et les intitulés de postes pour la C3E puis pour chaque CSPM.

Marie-Bernadette LEPETIT demande s'il y a des créations de postes.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, répond que mis à part un poste en pharmacie, créé par le ministère, il n'y a aucune création de postes.

Alan CHAUVIN sollicite des informations complémentaires sur le statut de l'IAE, qui n'apparaît pas dans la campagne de Grenoble INP – UGA mais dans celle de l'UGA.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, rappelle que l'on est dans une période transitoire, qui conduira les collègues de l'IAE et Polytech à choisir leur employeur (à savoir l'UGA ou Grenoble INP - UGA).

Il poursuit par une présentation des propositions de postes ouverts au titre de l'article 46-3.

Un conseiller demande ce qui conduit à choisir le dispositif de 46-3 rehaussé plutôt que de recourir à un repyramidage.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, explique que les mêmes candidats pourraient être éligibles aux deux dispositifs. Toutefois, le choix de recourir à l'article 46-3 relève d'une politique d'établissement alors que les repyramidages ne peuvent être ouverts que pour des sections identifiées par le ministère et après notification. Il est possible d'ouvrir autant de 46-3 réhaussés que l'on veut mais l'UGA est contrainte par le ministère quant aux repyramidages.

Il ajoute que les 46-3 réhaussés peuvent concerner des sections déjà identifiées pour le repyramidage comme déficitaires en nombre de professeurs des universités par rapport au nombre total d'enseignants-chercheurs ou des sections non déficitaires mais pour lesquelles l'UGA dispose d'un vivier, et risque, le cas échéant, de voir certains enseignants-chercheurs quitter l'établissement en raison de l'absence de possibilité de promotion.

Enfin, il précise qu'un décret à paraître devrait permettre d'ouvrir les repyramidages à des regroupements de sections et que le ministère pourrait décider de prolonger le dispositif au-delà de 2026.

Raphaële GERMI demande si des collègues qualifiés dans d'autres sections assez proches de celles concernées par le repyramidage peuvent candidater.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, répond que seuls les maîtres de conférences de l'établissement qualifiés dans la section concernée peuvent candidater et bénéficier du dispositif de repyramidage. Cette situation renforce l'intérêt de proposer des regroupements de sections.

Un membre du conseil académique demande si les deux dispositifs ont le même impact au niveau budgétaire.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, explique que le ministère prévoit une compensation pour le repyramidage mais pas totale. Les repyramidages auront également un impact à long terme en termes de GVT pour l'établissement.

Serge SLAMA demande des précisions sur le poste de 46-3 réhaussé ouvert sur les sections 01, 02 et 03. Il demande pourquoi le poste a été ouvert en 01 alors qu'il y avait une possibilité de repyramidage pour cette section. Il ajoute que ce poste est assez sensible car il y a un vivier important de candidats.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, répond que ce choix a fait l'objet de nombreux débats avec les directions de laboratoires et de composantes.

Il ajoute que la mise en concurrence de collègues sur des 46-3 peut être assez délétère. Mais l'idée est de reproduire l'expérience afin qu'au final cette procédure bénéficie au plus grand nombre.

Il précise également que le repyramidage en section 01 n'a pas été notifiée sur le deuxième contingent.

Gilles DEBIZET demande si une attention particulière a été portée sur les disciplines comportant un faible vivier pour lesquelles il n'y a pas eu de repyramidage.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, explique que cette notion de taille minimale de vivier dans le choix de sections pour lesquelles le repyramidage sera ouvert, a été prise en compte auparavant mais a été abandonnée. Cette année, avec la possibilité de regrouper des sections, il sera possible d'élargir et d'ouvrir à des sections à faibles viviers.

Gwenaël DELAVAL évoque la possibilité d'élargir les 46-3 réhaussés à d'autres sections afin de permettre plus de promotions si l'objectif de ce dispositif est bien la carrière des collègues.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, rappelle que pour la campagne 2022, il y a eu 5 postes ouverts en 46-3 réhaussés. Cette année, 6 postes sont ouverts. Il ajoute qu'à chaque fois on prend un risque, car il est possible de voir des collègues d'autres établissements candidater.

Pascal PERRIER évoque la possibilité d'ouvrir les postes sur plusieurs laboratoires. Il souhaite savoir si cette politique est toujours d'actualité.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, répond que cela été évoqué et discuté au sein des pôles de recherche. Toutefois dans le tableau final, chaque poste est fléché que sur un seul laboratoire.

Pascal PERRIER signale des différences entre le laboratoire de rattachement et le lieu d'enseignement pour certains postes présentés. En effet, il cite pour exemple un poste ouvert à la Faculté d'Economie de Grenoble rattaché au LJK. Cette différence pose question en termes de cohérence. Il demande pourquoi ce poste n'est pas rattaché à un laboratoire de la faculté d'économie. Il évoque une situation similaire pour un poste ouvert au GIN qui est rattaché à l'UFR STAPS.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, explique qu'il y a eu une volonté de traiter ces difficultés en amont lors des échanges qui ont lieu avec les laboratoires.

Pascal PERRIER parle d'une sorte d'écartèlement entre le lieu d'enseignement et le laboratoire.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, explique que la cohérence scientifique entre le rattachement « enseignement » et le rattachement « recherche » est étudiée pour chacun des postes.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, ajoute que les postes ouverts en 46-3 sont multi-laboratoires.

Marie-Bernadette LEPETIT évoque la nécessaire vigilance pour les remplacements afin de pouvoir maintenir les postes dans les laboratoires. Il faut également regarder en détail les profils pour se prononcer au regard de la remarque faite par Pascal PERRIER.

Gille DEBIZET évoque le besoin de pluridisciplinarité, qui peut conduire à la création de postes au sein d'une composante avec un rattachement à un laboratoire d'une autre composante. Pour les maîtres de conférences, il y a des besoins pédagogiques sur des disciplines différentes de la discipline principale de la composante.

Pour les professeurs des universités, la situation est plus complexe car les collègues vont se retrouver en difficultés en termes d'évolution de carrière car le laboratoire est éloigné de leur composante de rattachement.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, répond que l'article 46-1 a vocation à recruter des enseignants à l'extérieur de l'établissement.

Gille DEBIZET explique qu'une composante n'ouvrira pas un poste en 46-1. Elle ne proposera pas un tel poste pour quelques collègues qui sont très loin de la discipline principale.

Selon Marie-Bernadette LEPETIT, il serait possible d'imaginer des postes avec un profil interdisciplinaire.

Pascal PERRIER demande s'il n'est pas envisageable de laisser le choix au candidat entre plusieurs laboratoires.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, répond que normalement le comité de sélection va décider en fonction du projet soumis par le candidat.

Radu BURLACU ajoute qu'en économie, il y a une dimension mathématique et statistique importante qui peut justifier des synergies avec le LJK. En outre, dans d'autres domaines, des synergies avec d'autres laboratoires peuvent exister en fonction des projets de recherche conduits par les chercheurs.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, ajoute que dans une carrière il est beaucoup plus facile de changer de laboratoire que de composante, en fonction des opportunités.

Gwenaël DELAVAL rappelle que la politique RH de l'établissement est discuté en comité technique. En conséquence, toutes ces questions ont déjà fait l'objet de débats et d'arbitrages au sein de cette instance. L'objet des discussions en conseil académique porte sur le profil scientifique des postes.

Il sollicite ensuite des précisions quant au poste ouvert pour le laboratoire PACTE en section 05 et 24. Il demande à quelle section était rattachée le professeur des universités qui occupait ce poste auparavant. Il ajoute que le fait d'ouvrir avec une double section pourrait affaiblir la section 05.

Il est précisé que l'enseignant-chercheur était attaché à la section 24.

Anthony YOUSSEF évoque le document relatif aux projets prioritaires de recherche pour l'UGA qui met l'accent sur le progrès et l'environnement. Il fait remarquer que ces termes apparaissent assez peu au niveau des intitulés des profils présentés dans la campagne d'emploi. Il lui semble que les postes sont majoritairement des remplacements, dont les intitulés n'ont pas été modifiés. Il évoque également l'importance du rôle social de l'université. Il demande comment répondre à ces objectifs sans investir massivement sur ces enjeux.

Alan CHAUVIN évoque le secteur SHS. Il demande si la psychologie est considérée comme une discipline en tension ou sous dotée.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, explique que le dialogue est fait avec la composante, qui pourrait considérer par exemple, qu'elle n'est pas suffisamment dotée en enseignants en psychologie au regard du nombre d'étudiants.

Un conseiller souhaite des précisions sur le poste ouvert en droit.

Il est précisé que le poste est ouvert sur la section 01 (droit privé) avec un profil nécessitant des compétences dans les trois domaines figurant dans l'intitulé du poste à savoir en droit de la santé, droit de la bioéthique et droit des données.

Gwenaël DELAVAL revient sur l'intervention d'Anthony YOUSSEF. Il considère que la réponse de l'UGA doit être à la hauteur des attentes sur les enjeux climatiques. Il cite en exemple la Faculté des Sciences et le fait qu'un seul poste à l'UFR de chimie et de biologie soit directement fléché sur les enjeux climatiques, ce qui montre, selon lui, que la réponse de l'UGA en termes de postes n'est pas à la hauteur des attentes.

Il est précisé que dans cette composante d'autres postes sont bien dédiés aux domaines de recherche évoqués.

Marie-Bernadette LEPETIT ajoute que les enjeux climatiques ne sont pas les seuls dont il faut tenir compte. Elle estime qu'au moins la moitié des intitulés des postes est liée à des enjeux sociétaux.

Anthony YOUSSEF s'interroge plus largement en tant qu'étudiant sur le faible nombre de section CNU qui sont en catégorie pluridisciplinaire. Il considère que si l'objectif est de répondre aux défis de demain, il faut raisonner au niveau pluridisciplinaire. Il demande si la situation qu'il constate est la conséquence de sections trop catégorisées ou s'il s'agit d'un angle mort de la réflexion.

Gille DEBIZET dit partager cette analyse. Il ajoute qu'il est envisageable de s'attendre à ce que quelques chantiers prioritaires soient mis en avant pour s'interroger sur la façon dont l'UGA prend en compte les défis de demain et fixe ses orientations.

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis sur la cohérence globale des postes proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherche.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	91
Membres présents	36
Membres représentés	18
Nombre de votants	54
Voix favorables	34
Voix défavorable	0
Abstentions	20

Après en avoir délibéré le conseil académique, à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la cohérence globale des postes proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherche.

2 -Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis sur la qualification des emplois proposés par l'UGA hors CAPM.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	91
Membres présents	36
Membres représentés	18
Nombre de votants	54
Voix favorables	34
Voix défavorables	15
Abstentions	5

Après en avoir délibéré le conseil académique, à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la qualification des emplois proposés par l'UGA hors CAPM.

5. Questions diverses

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.